



# Primalliance Assistance Energie®

---

## **QUESTION :**

**En habitation, peut-on installer deux tubages dans un seul et même conduit de fumée?**

## **REPONSE :**

Oui, la NF DTU 24.1 P1 stipule dans son article 15.6 qu'il est admis le passage de plusieurs tubes dans un même conduit de fumée individuel maçonné dans les conditions ci-après :

- Chaque tube ne peut desservir qu'un seul appareil.
- Les tubes doivent desservir des appareils situés à un même niveau et dans un même local ou dans deux locaux communiquant par une ouverture permanente de 0,40 m<sup>2</sup> au moins, interdisant toutes différences de pression ou dépression dans les dits locaux.
- Les tubes peuvent desservir tout appareil à l'exception des âtres, des appareils à foyers ouverts, des inserts à combustibles solides.
- L'ensemble des tubes réalisés doit être de même nature (exemple : inox) sans pour autant être de la même nuance.
- Chaque tube doit posséder sa trappe de ramonage et ses propres colliers de fixation, un tube doit pouvoir être déposé individuellement sans déposer de l'ensemble des tubes situés dans le même conduit.

Ci-joint : Extrait de la NF DTU 24.1 P1

*Extrait de la NF DTU 24.1 P1*

## **15.6 Cas de plusieurs tubes dans un conduit de fumée**

Il est admis le passage de plusieurs tubes dans un même conduit de fumée individuel maçonné dans les conditions ci-après.

Chaque tube ne peut desservir qu'un seul appareil.

Les tubes doivent desservir des appareils situés à un même niveau et dans un même local ou dans deux locaux communiquant par une ouverture permanente de 0,40 m<sup>2</sup> au moins, interdisant toutes différences de pression ou dépression dans les dits locaux.

### **15.6.1 Caractéristiques des appareils pouvant être raccordés**

Les tubes peuvent desservir tout appareil à l'exception des âtres, des appareils à foyers ouverts, des inserts à combustibles solides.

### **15.6.2 Choix des matériaux**

L'ensemble des tubes réalisés doit être de même nature (exemple : inox) sans pour autant être de la même nuance.

Les tubes peuvent être souples ou rigides.

### **15.6.4 Mise en œuvre**

Les règles de mise en œuvre définies au paragraphe 15.5 sont applicables.

Chaque tube doit posséder sa trappe de ramonage et ses propres colliers de fixation, un tube doit pouvoir être déposé individuellement sans dépose de l'ensemble des tubes situés dans le même conduit.